

Compte rendu de la séance du 07 mars 2016

Secrétaire(s) de la séance:

Martine COURSOLES

Ordre du jour:

- Réalisation d'une étude d'alimentation en eau potable
- programme voirie 2016
- création d'un poste
- questions diverses

Délibérations du conseil:

VOIRIE 2016 (2016 07 03 02)

Monsieur le Maire expose :

la voirie communale n° 1E située entre le Pessy et le Lotissement des Vergnes s'est brusquement affaissée depuis cet hiver et des travaux s'avèrent urgents. La route a été fermée à la circulation pour des raisons de sécurité.

Un premier devis estimatif d'un montant de 25 925 €HT a été fourni par l'entreprise DELARBRE TP.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au titre du FIC pour ce programme et de solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant l'accord de la subvention.

Une consultation sera préalablement effectuée auprès des entreprises de TP.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :

- de programmer ces travaux de voirie pour l'année 2016
- de lancer la consultation auprès des entreprises de TP
- de demander une subvention au titre du FIC programmation 2016
- arrête le plan de financement comme suit :
 - Coût total des travaux : 25 925 € HT
 - FIC : 6 455 €
 - Commune : 19 470 € + TVA
- d'inscrire ces montants dans le budget primitif 2016

création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe (2016 07 03 03)

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

ARTICLE 1 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

La délibération doit préciser :

le grade correspondant à l'emploi créé,

le temps de travail du poste,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 25 novembre 2015,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique de 2ème classe en raison d'une insuffisance des effectifs des services techniques suite au départ des deux agents,

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **La création** d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er avril 2016

Filière : technique,

Cadre d'emplois : adjoints techniques ,

Grade : adjoint technique de 2ème classe,

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64, article 6411.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

Achat d'un lave vaisselle (2016 07 03 04)

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'acquisition d'un lave vaisselle pour la salle des fêtes. Cette acquisition auprès de l'entreprise EIRL CEDRIC FRAISSE pour un montant de 1 953 € HT fait suite à l'aménagement de la cuisine de la salle des fêtes et à la demande des usagers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater la facture correspondante sur le compte 2135 opération 50 du budget communal, les crédits correspondant seront repris dans le budget primitif 2016.

demande de subvention (2016 07 03 05)

Monsieur le Maire présente une demande de subvention émanant de l'amicale des sapeurs pompiers de La Bourboule. Il précise qu'une aide exceptionnelle avait été octroyée en 2015.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 200 € à l'amicale des sapeurs pompiers de La Bourboule. Cette somme sera inscrite au compte 6574 du budget primitif 2016.

tarifs location du KOTA (2016 07 03 06)

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de location du KOTA ont été établis par délibération en date du 4 juin 2014. Après examen des comptes de 2015 et des jours de location du KOTA, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de baisser le tarif de location du KOTA à 2,50 € par personne.

location des salles d'exposition du rez de chaussée de la Mairie (2016 07 03 07)

Monsieur le Maire expose :

Les salles du rez de chaussée de la Mairie sont louées à l'Association Art et Tradition des Monts Dore pour des expositions artisanales et artistiques.

Après renseignements, il s'avère que les communes alentours qui disposent de salles avec la même destination reçoivent les exposants gratuitement, ce qui prive la commune de Murat le Quaire d'une quantité d'expositions non négligeable et diminue l'offre proposée aux visiteurs des Musées et autres touristes et appréciée par ceux-ci.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre gratuitement à disposition de l'association Art et Tradition des Monts Dore les salles du rez de chaussée de la Mairie pour les expositions.

Réalisation d'une étude d'alimentation en eau potable (2016 07 03 01)

Monsieur le Maire expose :

Depuis l'installation des compteurs généraux sur les captages d'eau potable, une différence importante existe entre la quantité d'eau mesurée et la quantité d'eau vendue aux usagers. Celle-ci s'explique en partie seulement par l'alimentation des fontaines.

Afin de mettre à jour le plan du réseau d'eau potable et de déterminer les causes de cette différence avec notamment les fuites qui peuvent se produire au niveau des canalisations, il convient de réaliser une étude diagnostique d'alimentation en eau potable. Des subventions peuvent être obtenues auprès de l'agence de l'eau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer cette étude et à demander les subventions auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne. Les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget primitif 2016 du service de l'eau.

facturation de l'eau (2016 07 03 08)

Monsieur le Maire expose :

La commune verse tous les ans la redevance "prélèvement sur la ressource en eau" à l'agence de l'eau Adour Garonne. Cette somme importante (7 174 € en 2015) qui grève le budget de l'eau peut-être répercutée en partie sur les factures des abonnés en fonction de leur consommation.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de prévoir cette ligne lors de la prochaine facturation.

empierrement d'un chemin à La Paillère (2016 07 03 09)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'empiercer le chemin de La Paillère Haute suite aux fortes intempéries du début d'année. Ces travaux doivent être réalisés rapidement, l'état du chemin ne permettant plus de l'emprunter.

Les entreprises DELARBRE et BELLON ont présenté chacune un devis.

Monsieur BELLON ne participe pas au débat et quitte provisoirement la séance.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, retient l'entreprise BELLON pour ces travaux pour un montant de 11 550 € HT.